



Age pension de reversion CARSAT.

Par **MICHELLE43**, le **11/05/2019 à 19:50**

Bonjour, rnBonjour, pouvez vous me dire a quel age j'aurai pu prétendre à une pension de reversion que je n'ai pas demandé faute d'informations. Je suis née le 11 décembre 1953. Mon ancien époux est décédé en 1991. Avec mes remerciements rnA voir également:

Par **amajuris**, le **12/05/2019 à 10:15**

bonjour,rnSi votre époux(se) ou ex-époux(se) est décédé(e) avant 2009, vous pouvez faire votre demande dès 51 ans (défunt ayant travaillé dans le privé).rnIl y a des conditions de ressources pour la pension de reversion AGIRC-ARRCO rnIl n'y a pas de rétroactivité de paiement.rnsource:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13104>rnSalutations